



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : COLLECTE, TRI,
AFFRANCHISSEMENT ET DISTRIBUTION DU
COURRIER DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE
AVEC LA SOCIÉTÉ L'ATELIER DU COURRIER**

**DÉCISION N° DM-22-105
EN DATE DU 18 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE le 16 décembre 2021 relatif à la collecte, tri, affranchissement et distribution du courrier de la ville de Vincennes (94300) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société L'ATELIER DU COURRIER, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société L'ATELIER DU COURRIER sise 3 rue Jacques Rueff - 92160 ANTONY représentée par M. KAMPF Jean-Michel, gérant de la société le marché relatif à la collecte, tri, affranchissement et distribution du courrier de la ville de Vincennes (94300).

Le marché est un marché à prix unitaire exécutée selon le bordereau des prix unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 18 avril 2022 reconductible de manière tacite 3 fois.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220318-Imc1H9507H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/03/2022
Date de Publication : 18/03/2022